

Tableau de bord du développement durable – édition 2020

Objectif 6 – Gestion durable de l'eau pour tous

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Pourquoi cet objectif ?

Ce sixième objectif appelle à protéger la ressource en eau, indispensable à nos besoins vitaux mais aussi au fonctionnement de nos sociétés. Face à l'augmentation des activités anthropiques et du nombre d'habitants, le risque de diminution de la qualité des eaux constitue un enjeu sanitaire et environnemental majeur. À l'échelle européenne, la directive-cadre sur l'eau publiée en 2000 fixe un objectif d'atteinte du « bon état des eaux » pour tous les États membres.

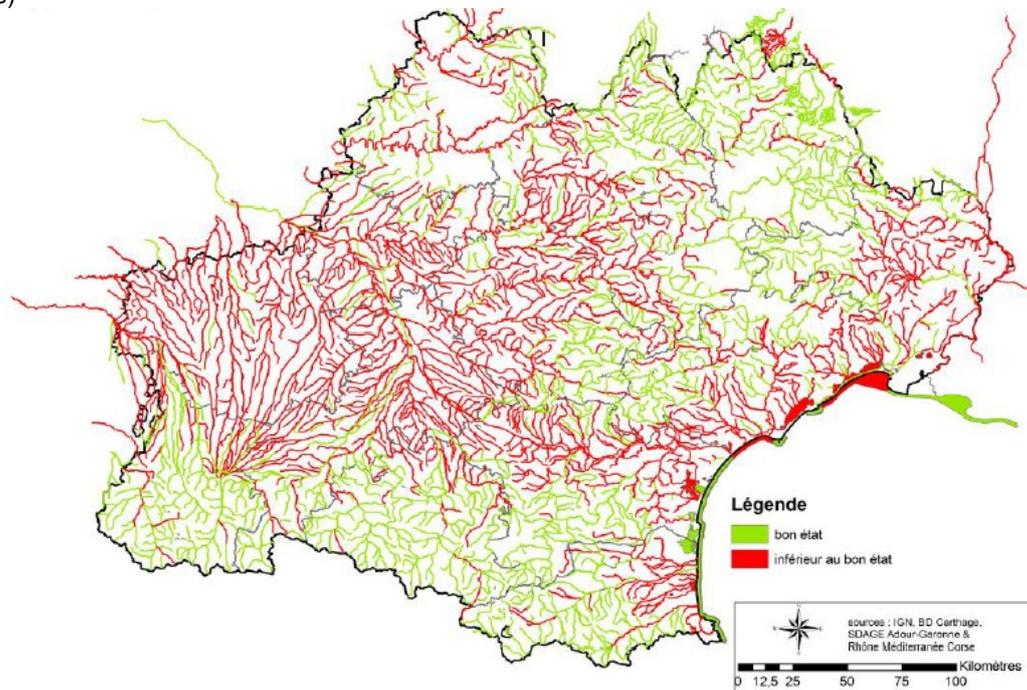
À cet enjeu de qualité, s'ajoute la nécessité d'une utilisation rationnelle des ressources en eau, compte-tenu d'une part de l'intensification des besoins et d'autre part des risques de pénurie aggravés par le changement climatique.

Sur le territoire français, ces objectifs sont traduits à l'échelle de chaque bassin hydrographique dans les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Trois bassins hydrographiques se trouvent sur le territoire régional : Rhône-Méditerranée, Adour-Garonne, et Loire-Bretagne sur la partie Nord de la Lozère. En Occitanie, la démarche H₂O 2030 portée par la Région vise à préciser la stratégie régionale d'intervention à l'horizon 2030, afin de garantir une eau de qualité pour tous les citoyens, préserver les milieux aquatiques et les services qu'ils rendent.

Qualité des eaux

1 Un état écologique⁽¹⁾ à reconquérir dans les bassins versants de plaines agricoles et des fleuves côtiers

État écologique des masses d'eau superficielles en Occitanie 2009-2013 (rivières, plans d'eau, zones de transition⁽²⁾ et côtières)



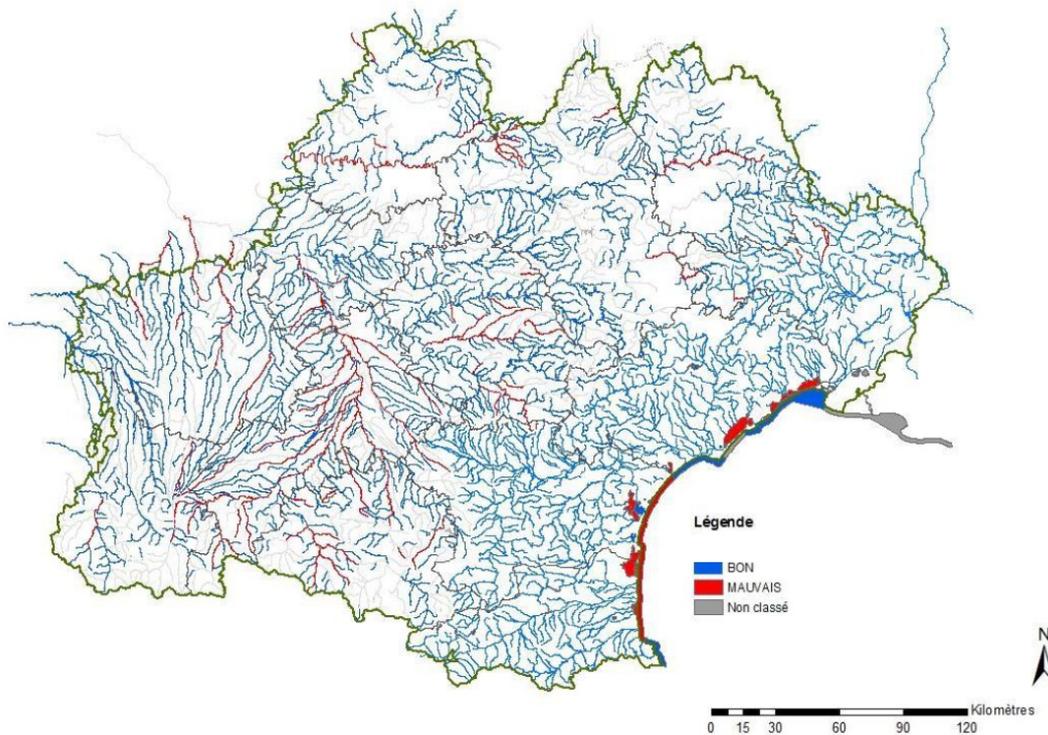
(1) L'état écologique des eaux superficielles croise des données biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques.

(2) Eaux de surface situées à proximité des embouchures de rivières ou de fleuves, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité des eaux côtières mais qui restent fondamentalement influencées par des courants d'eau douce.

Source : Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, Loire-Bretagne

2 Un bon état chimique⁽¹⁾ pour 46 % des masses d'eau superficielles

État chimique des masses d'eau superficielles en Occitanie 2009-2013 (rivières, plans d'eau, zones de transition et côtières)

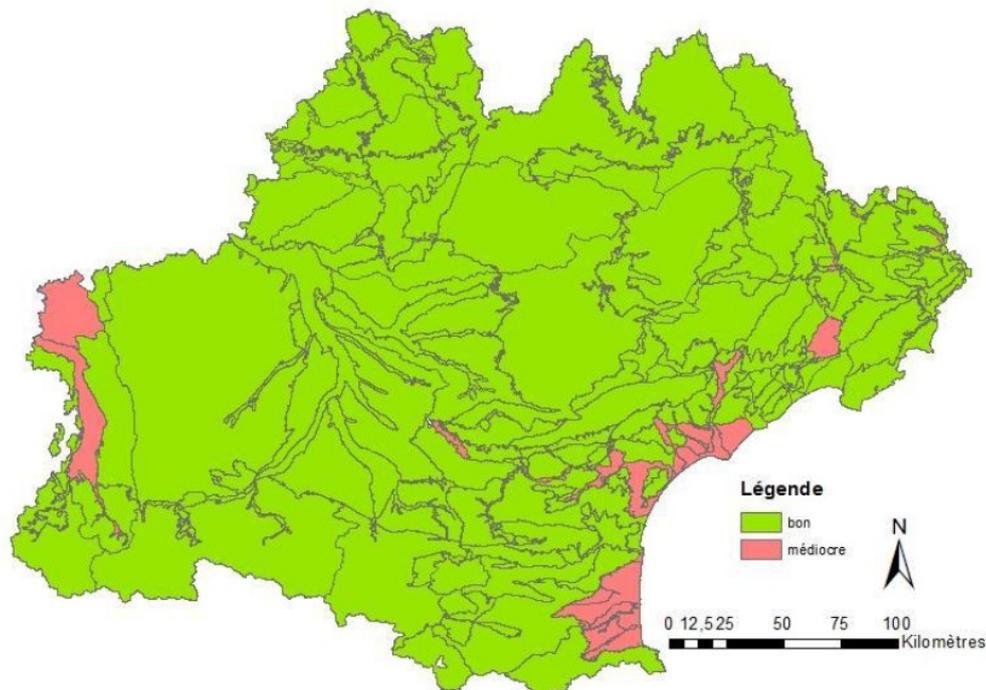


(1) L'état chimique des eaux superficielles est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales pour une cinquantaine de substances dangereuses.

Source : Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, Loire-Bretagne

3 Un bon état quantitatif⁽¹⁾ pour la plupart des masses d'eau souterraines de la région Occitanie

État quantitatif des masses d'eau souterraines en Occitanie 2009-2013

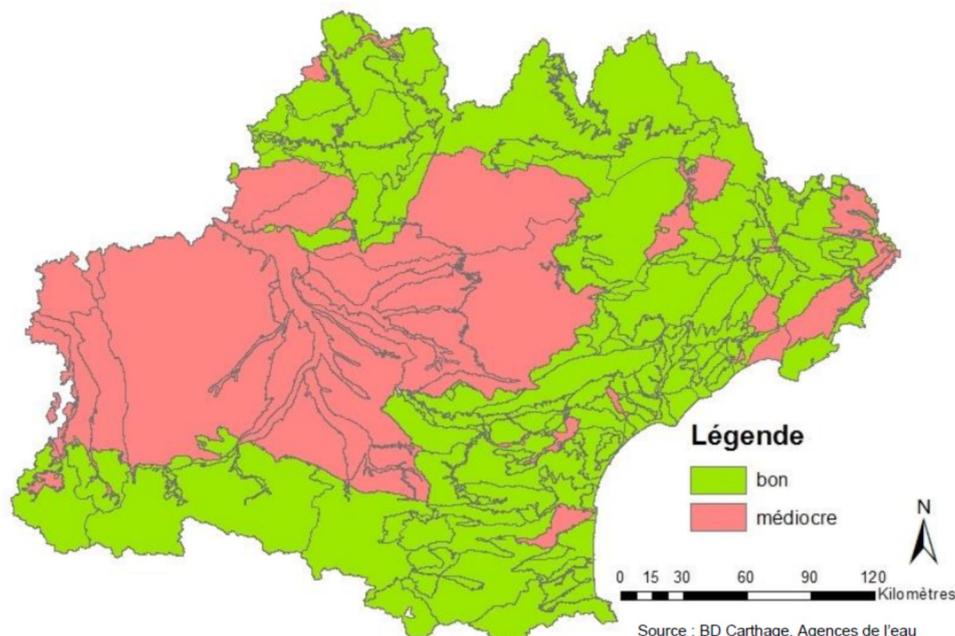


(1) L'état quantitatif des eaux souterraines est qualifié de « bon » lorsque le niveau de l'eau souterraine dans la masse d'eau est tel que le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse d'eau souterraine

Source : Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, Loire-Bretagne

4 En Occitanie, 70 % des masses d'eau souterraines sont en bon état chimique⁽¹⁾

État chimique des masses d'eau souterraines en Occitanie 2009-2013



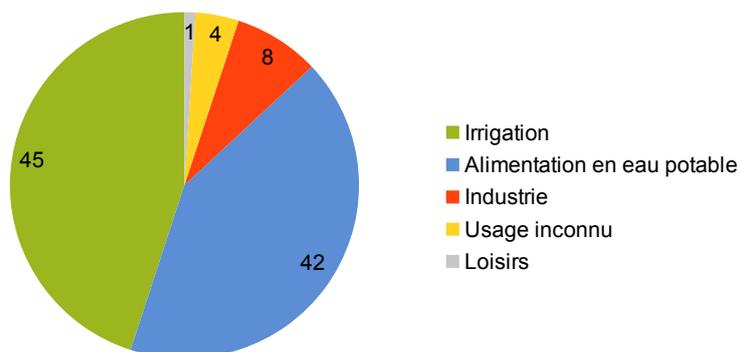
(1) L'état chimique des eaux souterraines est établi selon les normes de qualité environnementales, comme pour l'état chimique des masses d'eau superficielles.

Source : Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, Loire-Bretagne

Les prélèvements en eau

5 Des prélèvements importants pour l'agriculture en Occitanie

Répartition des prélèvements en eau par usage en 2017 en Occitanie (en %)

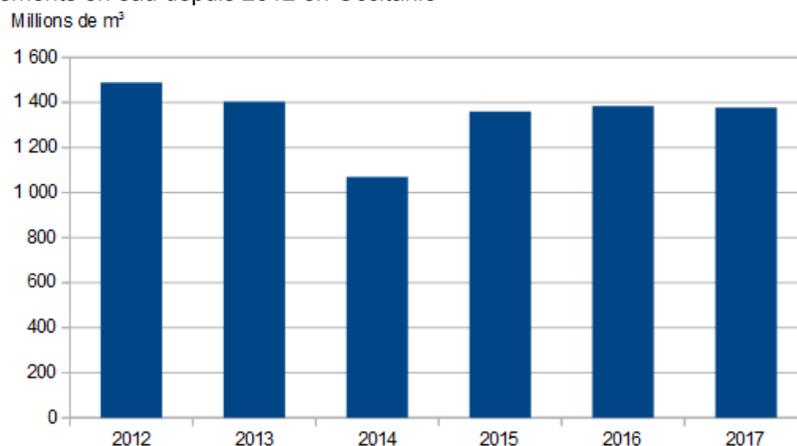


Champ : prélèvements en eau hors énergie et canaux, et hors agriculture-élevage (hormis irrigation), cette dernière modalité représentant moins de 1 % du total.

Source : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE)

6 Légère baisse des prélèvements en eau depuis 2012 en Occitanie

Évolution des prélèvements en eau depuis 2012 en Occitanie

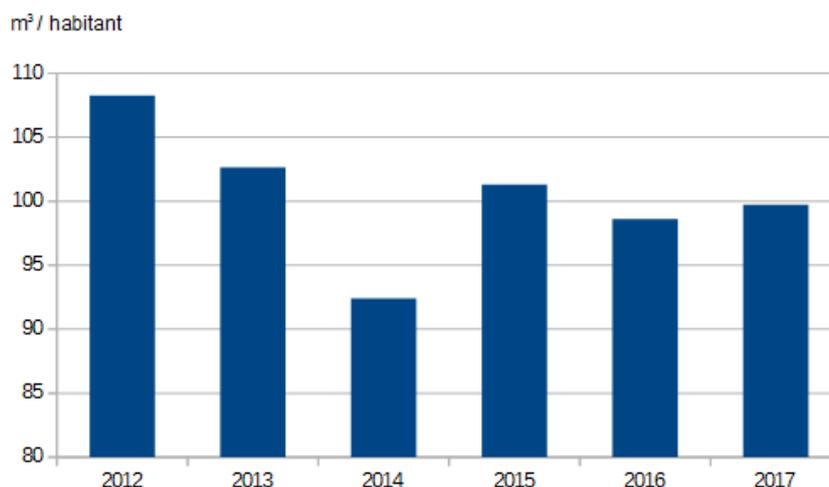


Champ : prélèvements en eau hors énergie et canaux

Source : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE)

7 Stabilisation des prélèvements en eau potable depuis 2015

Évolution du taux de prélèvement en eau potable par habitant depuis 2012 en Occitanie



Champ : prélèvements en eau hors énergie et canaux

Source : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE), Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2018)

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Conformément à la directive-cadre européenne sur l'eau, **l'état des eaux** est mesuré à l'échelle des masses d'eau, c'est-à-dire des portions de cours d'eau, canaux, nappes d'eau souterraines, plans d'eau ou zones côtières homogènes de suivi. Deux états sont attribués aux masses d'eau superficielles : un état écologique et un état chimique. Deux états sont également attribués aux masses d'eau souterraines : un état quantitatif et un état chimique. Une masse d'eau est considérée en « bon état » si les deux états sont au moins bons.

- **L'état écologique des eaux superficielles** (rivières, plans d'eau, zones de transition et côtières), est mesuré via des réseaux de stations de mesures. Il croise des données biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques. Toutes ces dimensions sont intégrées dans un même indicateur, qui prend l'une des cinq valeurs suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.
- **L'état chimique des eaux superficielles** est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales pour une cinquantaine de substances dangereuses. Deux classes sont définies : bon (respect) et mauvais (non-respect).
- **L'état quantitatif des eaux souterraines** est qualifié de « bon » lorsque le niveau de l'eau souterraine dans la masse d'eau est tel que le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse d'eau souterraine.
- **L'état chimique des eaux souterraines** est établi selon les normes de qualité environnementales, comme pour l'état chimique des masses d'eau superficielles (seuil de 50 mg/L pour les nitrates et 0,1 µg/L par substance pour les pesticides notamment).

La caractérisation de l'état des masses d'eau est réalisée dans le cadre des états des lieux des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Les données sont donc actualisées tous les six ans.

L'indicateur retenu pour appréhender la **pression quantitative sur la ressource en eau** est l'évolution du volume annuel prélevé, soit le volume pompé dans les eaux de surfaces et les eaux souterraines. Il s'agit du volume déclaré par les usagers, comme par exemple les collectivités pour la production d'eau potable, les agriculteurs pour l'irrigation ou les entreprises pour les usages industriels. Elle se distingue du volume effectivement consommé, c'est-à-dire déduction faite des restitutions importantes au milieu naturel effectuées par certaines industries, en particulier l'industrie hydroélectrique, et par les réseaux d'eau potable notamment.